



Musée de l'artisanat

3 rue de la fontaine
90140 Brebotte

www.museebrebotte.com

Pour chaque participation, un billet d'entrée gratuit valable toute l'année est offert à chaque marcheur.

Le musée c'est :

Une maison à colombages avec 8 pièces d'habitation des années 1800 début 1900 - Les métiers de l'artisanat rural comme le sabotier ou le cordonnier - L'évolution du travail dans l'agriculture - Une machine à vapeur actionnant une scierie - Une bibliothèque.
Pour tous renseignements pour les visites et accueils de groupes téléphonez au 03 84 23 42 37



La scierie qui fonctionnait grâce à une machine à vapeur.



Animation de Saint Nicolas



PARCOURS PERMANENT 10 km

Le chemin de « pierres et cultures »

BREBOTTE

(Territoire de Belfort)

Départ et arrivée au Musée de l'Artisanat



Carola

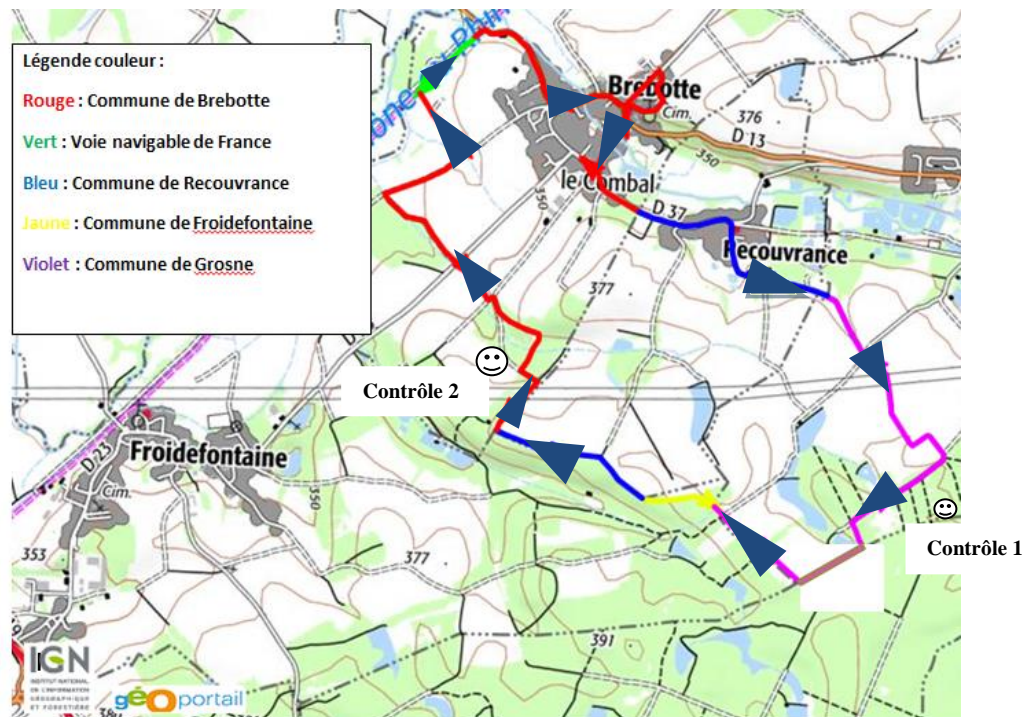
Partenaires de la FFSP



Membre de la FFSP F 0944 - Visa permanent FFSP N° 90.139 F
Agrément ministériel national du 20 juin 2006 -
Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001. Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

Internet : <http://www.ffsp.fr> - E-Mail : contact@ffsp.fr

Parcours permanent de Brebotte de 10 kilomètres



Le circuit est ouvert à tous. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés. Interdiction absolue de fumer et d'allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse. Repas tiré du sac : distributeur à pain place de l'école.

Premiers secours : Pompiers 18 – Samu 15.

Assurance : la FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de Groupama. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie, d'accident ou de vol.

Le chemin au cœur de la forêt



Départ arrivée le matin :

Le mardi et le jeudi de 9h à 12h : inscription à la Mairie de Brebotte (à côté de l'église). Téléphone : 03 84 23 30 61

Départ l'après-midi :

Du lundi au samedi de 14h à 17 h : inscription au musée de l'artisanat, 3 rue de la fontaine. Tel 03 84 23 42 37

Le dimanche de juillet à septembre : de 14h à 17 h

Balises du parcours : plaquettes IVV rouges sur panneaux et arbres. Contrôle 1 : à 3 km Contrôle 2 : à 6 km

Licence de participation : elle est délivrée au départ contre une participation sans souvenir de 2€. Portant les timbres de contrôle elle donne droit à l'arrivée aux tampons IVV sur les carnets internationaux. Récompenses pour les marcheurs les plus assidus sur une année.

La marche a lieu toute l'année sauf fermeture exceptionnelle en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.



1. Départ du musée de l'artisanat ou de la mairie de Brebotte.
2. Sortie de Brebotte par la route de la forêt du Combal vers Recouvrance
3. Les maisons à colombages et la maison de bois pour les insectes.
4. Quitter Recouvrance et vue imprenable sur les Vosges en prenant la clé des champs.
5. Entrée dans la forêt, **le contrôle n°1.**
6. Quittant la route forestière vous longez l'étang enchanté.
7. Balade en forêt.
8. Entrée dans la forêt de régénération composée de jeunes chênes, bouleaux et merisiers. Arrivée à la cabane en bois.
9. Passage proche de la cabane de l'association de chasse de Brebotte.
10. Traversée de la forêt des oiseaux de la milliers. **Contrôle n°2**
11. Attention à la traversée de route. Vous longez la forêt du paquis en direction du canal du Rhône au Rhin.
12. Le long du canal admirez la rivière de la bourbeuse et sa humide, le tourne-bâteaux et ses pierres de rives colossa
13. Vous parvenez au derrière de l'ancien café du canal au cœur d'un projet de projet de restauration.
14. Arrivée au village de Brebotte par la rue de l'écrevisse.
15. Retour au musée de l'artisanat / à la mairie de Brebotte.